

MODÈLE (à usage des Administrations)

CONVENTION D'UTILISATION D'UN STAND DE TIR

Entre les soussignés

- l'association

affiliée à la Fédération Française de Tir sous le numéro :

dont le siège social est sis à :

représentée par son Président :,

d'une part,

Et

- les services de l'administration X.....

représentés par Monsieur,

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

L'association met à la disposition des services de l'administration

X..... une partie de ses

installations situées :

Ces installations comprennent :

- pas de tir dont les distances maximum de tir sont les suivantes : m.

Ces installations seront mises à la disposition des services de l'administration X..... avec un préavis de 24 h,

du au de h à h.

En cas de nécessité de service, il sera possible d'utiliser une partie des installations pendant les horaires d'ouverture au public jusqu'à heures.

Pourront être utilisés dans les installations qui le permettent, les matériels suivants :
(liste non-exhaustive)

exemple :

- Toutes armes à feu dites légères (calibre maximum 12.7 mm inclus) ;

- armes tirant en mode automatique ;

- munitions perforantes, traçantes et de chasse ;

- armes non létales à poudre noire de type flash ball ;

etc.

Ces prestations sont exclusives de toutes autres fournitures.

Les services de l'administration X..... fourniront en début d'activité une liste nominative, qui devra être tenue à jour, des personnels habilités à utiliser les installations. Les personnels en question devront être en mesure de justifier de leur qualité à toutes réquisitions du directeur de tir.

Avant toutes séances de tir, les personnels des services de l'administration X..... devront se concerter avec le directeur de tir sur les installations à utiliser en fonction des besoins de la séance. Ils sont tenus de respecter les consignes de sécurité de l'association.

Notamment, il est obligatoire lors de tous les exercices de tir que les participants portent en permanence des protections oculaires et auditives.

Ces prestations s'entendent hors de toutes questions de responsabilités concernant l'utilisation des locaux et les activités des participants.

L'État étant son propre assureur, le bailleur le dispense de contracter une police d'assurance pour garantir les risques correspondant à la présente location.

Il est formellement entendu que l'association ne pourra être en aucune façon tenue pour responsable d'un quelconque incident ou accident survenant aux participants à ces séances ou provoqués par eux.

Il est également entendu que les armes et munitions utilisées lors des séances sont détenues et utilisées en conformité avec la législation française applicable au moment de leurs utilisations.

Les services de l'administration X..... prennent à cet égard un engagement formel.

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée d'un an renouvelable moyennant un loyer annuel de € TTC.

La convention peut être résiliée sur dénonciation de l'une des parties par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception et avec un préavis de trois mois.

Le loyer ci-avant fixé sera payé à terme échu en quatre fois à la fin de chaque trimestre.

Les paiements seront effectués par le Ministère X..... et ce par virement au compte

Cette convention est renouvelable par tacite reconduction. Toutefois, la révision du loyer ou toute autre mesure induisant une charge financière supplémentaire devra faire l'objet d'une renégociation assortie d'un avenant.

Fait à le,
Le Président de l'association

Fait à le,
Le Ministère de

